



COMMUNE DE CASCATEL DES CORBIERES (Aude)

AR_2021_11

ARRETÉ

OUVERTURE TERRASSE RESTAURANT : CIRCULATION REGLEMENTEE PARTIE QUAI DE LA BERRE DU 19 MAI AU 9 JUIN

Le Maire :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant , R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu la demande du restaurant " Le 28 Pardi !"

Considérant que pour permettre l'ouverture d'une terrasse au restaurant " Le 28 Pardi ! " entre le 19 mai et le 9 juin il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1

La circulation sera interdite Quai de la Berre de la parcelle N°A121 à la parcelle N° A 71 à compter du 19 mai et jusqu'au 9 juin 2021 inclus de 10 h à 22 h (voir plan ci-joint).

Une déviation sera mise en place (voir plan ci-joint)

Article 2

La signalisation au droit et aux abords du Quai de la Berre sera mise en place à partir à 10 heures, maintenue en permanence en bon état et enlevée à partir de 22h par le restaurant "Le 28 Pardi !" du 19 mai au 9 juin 2021.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le maire et le restaurant "Le 28 Pardi !", sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté

Fait à Cascastel des Corbières, le 17 mai 2021

Le Maire,

PUBLIÉ(E) LE

17 MAI 2021

Didier CASATO

The circular seal of the commune of Cascastel-des-Corbières, featuring a central figure and the text "Mairie de CASCATEL-DES-CORBIERES" around the border, with "FRANCE" at the bottom and "AUDE" on the right side.